

Règlement du Concours 2024

Art. 1 Le Concours

GÉNÉRALITÉS

- Concours ouvert aux pianistes de toutes nationalités.
- Œuvres jouées sans les partitions, excepté les pièces contemporaines présentées dans les niveaux Amateur Niveau Concertiste, Supérieur, Excellence et Diplôme de Concert.
- Dates et horaires des épreuves susceptibles de changement.

DIPLÔME DE CONCERT

- Age maximum: 32 ans
- Fournir un CV d'une page maximum en format pdf, une photo artistique de face (de format jpeg et de taille entre 200 et 500 ko. Les copies de passeport ne sont pas acceptées) et une lettre de recommandation d'une personnalité reconnue du monde musical (professeur, artiste...)
- Sélection des candidat(e)s sur dossier d'inscription
- Tirage au sort: 5 juin 2024 à 16h30 (**tout candidat absent au tirage au sort sera éliminé**).
- Auditions qualificatives : 6 - 7 juin 2024.
- Finale : 8 juin 2024.
- Palmarès et remise des Prix: 8 juin 2024 à 19 heures (présence des finalistes en tenue de soirée obligatoire)

EXCELLENCE

- Pas de limite d'âge
- Auditions : 3 juin 2024
- Fournir un CV d'une page maximum en format pdf et une photo artistique de face (de format jpeg et de taille entre 200 et 500 ko. Les copies de passeport ne sont pas acceptées)
- Remise des Prix: à l'issue des auditions

SUPÉRIEUR

- Pas de limite d'âge
- Auditions : 5 juin 2024 (matinée).
- Fournir un CV d'une page maximum en format pdf et une photo artistique de face (de format jpeg et de taille entre 200 et 500 ko. Les copies de passeport ne sont pas acceptées)
- Remise des Prix: à l'issue des auditions

AMATEUR NIVEAU CONCERTISTE

- Age minimum: 25 ans.
- Auditions: 4 Juin 2024.
- Remise des Prix: à l'issue des auditions
- Pianistes non professionnels : niveau équivalent ou supérieur à fin d'études dans conservatoire régional (niveau DEM ou DNOP au minimum).
- Fournir un CV professionnel et musical d'une page maximum en format pdf et une photo artistique de face (de format jpeg et de taille entre 200 et 500 ko. Les copies de passeport ne sont pas acceptées)
- Fournir une preuve d'activité professionnelle sans rapport avec la pratique du piano.

CYCLES 1, 2, 3

- Auditions : 2 Juin 2024.
- Remise des Prix: entre chaque groupe d'auditions.
- Pas de reprises excepté les Da Capo : en cas de non respect, le (la) candidat(e) sera jugée avec un déclassement de sa mention
- Œuvres jouées de mémoire et sans la partition sous peine d'élimination.
- Les éditions mentionnées pour chaque œuvre constituent la référence. En cas d'erreur, le (la) candidat(e) ne sera pas jugé(e).
- Le nombre d'accompagnants par candidat est limité à deux personnes (parents ou professeur). Ils bénéficient de la gratuité d'entrée au groupe d'audition auquel participe le candidat.

Art. 2 Inscriptions et hébergement

INSCRIPTIONS

DATE LIMITED'INSCRIPTION : 19 avril 2024 à 24 :00 CET

- Important : le nombre de candidat(e)s est limité par catégorie: en cas d'atteinte du quota avant le 19 avril 2024, les inscriptions pourront être suspendues
- L'inscription se fait exclusivement sur le site du Concours. L'inscription n'est validée qu'après réception de l'ensemble des pièces du dossier ainsi que du règlement des des droits d'inscription
- Diplôme de Concert : les candidat(e)s seront informé(e)s s'ils sont accepté(e)s ou pas à concourir avant le 1^{er} mai 2024 après l'étude de leur dossier complet
- **Tout dossier incomplet ne sera pas retenu**

REGLE DE REINSCRIPTIONS DES PRECEDENTS LAUREAT(E)S

- **Supérieur et Excellence:** les lauréat(e)s d'un 1^{er}, 2^e et 3^e Prix peuvent s'inscrire uniquement dans un niveau supérieur.
- Diplôme **de Concert:** les lauréat(e)s d'un 1^{er} Prix ne sont plus autorisé(e)s à se présenter.
- **Amateur Niveau Concertiste:** les lauréat(e)s d'un 1^{er} Prix ou d'un Prix spécial « récital » des Amateurs Virtuoses ne sont plus autorisé(e)s à se présenter.

Programme: non modifiable après la date de clôture des inscriptions

HEBERGEMENT EN FAMILLE D'ACCUEIL

- Dans la limite des disponibilités, réservé au candidat(e)s de plus de 15 ans en Supérieur, Excellence et Diplôme de Concert
- Hébergement de J-1 à J+1 à partir de la date de l'audition.
- Diplôme de Concert : les candidat(e)s doivent quitter leur famille d'accueil au plus tard le 9 juin 2024.
- IMPORTANT : lors de l'attribution d'une famille d'accueil, le (la) candidat(e) doit **prendre contact avec elle dans les 7 jours** à réception de l'information, faute de quoi il (elle) perdra sa place.
- En cas de désistement, il (elle) devra immédiatement prévenir le concours (contact@concoursdepiano.com) et sa famille d'accueil.

Art. 3 Droits d'inscription

- Droits : non remboursables après inscription quel qu'en soit le motif (excepté article 9).
- Ukraine : Le Comité du Concours renouvelle son soutien aux candidat(es) de nationalité ukrainienne en leur offrant les droits d'inscription pour le concours 2024.

Art. 4 Convocations et répétitions

- Convocation: notification au plus tard une semaine avant le concours avec mentions des date et heure de l'audition du (de la) candidat(e). **Sert d'accusé de réception**
- **convocation envoyée par mail** à l'adresse renseignée lors de l'inscription. Vérifier les spams.
- Pianos de répétition-: à disposition des candidat(e)s excepté les cycles 1, 2 et 3, sur réservation préalable. Le nombre de créneaux de répétition étant limité, le concours ne peut garantir au candidat l'obtention d'un créneau. Il est fortement recommandé aux candidats qui en ont la possibilité de rechercher un lieu de répétition sur Paris, par leur propre moyen.
- Echauffement avant audition : tous les candidats (sauf cycles 1,2,3) auront la possibilité de s'échauffer avant leur passage (l'échauffement ne s'effectue pas sur le piano du concours)

Art. 5 Récompenses

- Le Concours n'assume aucune responsabilité en cas de modification de date ou de suppression d'un concert ou masterclass...
- En cas d'indisponibilité du (de la) lauréat(e) aux dates fixées par les organisateurs de concert, celles-ci ne pourront pas être reportées.

Art. 6 Le Jury

- Jury: nommé par Anne Queffélec et composé de personnalités éminentes du monde musical.
- Le Jury a le Droit d'interrompre le candidat ou ne pas décerner tous les prix si le niveau est insuffisant
- Délibérations : elles sont régies par le règlement interne du jury **et sont irrévocables et sans appel.**
- Possibilité de recueillir l'avis du jury **uniquement** sur place. Aucun renseignement ultérieur ne se fera par mail.

Art. 7 Communication

- Cession complète des droits du (de la) candidat(e) à Opus Yvelines sur les enregistrements visuels ou sonores du concours et du concert d'ouverture du concours. Le cas échéant, des vidéos des auditions pourront être postées sur le site et les médias sociaux gérés par le concours.
- Déroulement des épreuves : toutes les épreuves sont publiques et ouvertes à tous dans la limite de la capacité de la salle ainsi que dans le respect de la programmation.

Art. 8 Engagement

- Toute inscription au concours implique l'acceptation du présent règlement et de ses annexes.

Art. 9 Annulation

- En cas d'annulation du concours ou d'une épreuve par les organisateurs, les droits d'inscription associés seront remboursés aux candidat(e)s.